OSCILLO*5* v2.1

Le logiciel qui transforme …

SYSAM SP5®

en oscilloscope numérique et générateurs basse fréquence

Contrat de licence

En vertu des dispositions du droit d'auteur, vous devez lire et accepter les conditions suivantes pour pouvoir utiliser OSCILLO5 en toute légalité.

I. Avertissements importants :

1. Vous devez savoir que le logiciel OSCILLO5 ne permet pas de faire quoi que ce soit d'utile sans l'interface SYSAM SP5. Si vous ne possédez pas d'interface EXAO SYSAM SP5 de la société EUROSMART, il est inutile d'installer ou d'acheter OSCILLO5.
2. Vous devez également savoir que l'usage d'OSCILLO5 est fastidieux si l'ordinateur ne dispose pas de l'USB 2.0. En effet, avec l'USB1.1 il fonctionne, mais avec environ une seconde entre la récupération de deux trames successives (dans les meilleures conditions), ce qui peut à la longue indisposer…

II. Propriété du logiciel

Oscillo5 est protégé par la réglementation et les traités internationaux en matière de droit d'auteur, ainsi que par les autres réglementations et traités internationaux en matière de propriété intellectuelle.
Oscillo5 est la propriété de son auteur, à savoir : Jean-Marie THOMAS, professeur de Physique-Chimie dans un lycée strasbourgeois. L'auteur interdit de traduire, de décompiler, de corriger OSCILLO5, en un mot de le modifier de quelque façon que ce soit. Si un utilisateur souhaite une modification ou un ajout de fonctionnalité, il doit contacter l'auteur pour la lui proposer.
L'aide du logiciel est incluse dans la propriété intellectuelle du logiciel.

III. Mises à jour

L'auteur du logiciel prévoit de produire des mises à jour avec des corrections de disfonctionnements, des améliorations et des fonctionnalités supplémentaires. Ces mises à jour seront téléchargeables sur son site (www.logisciences.fr). S'il veut en disposer, l'acheteur doit de temps en temps visiter le site.
Pour information, la version majeure disponible au moment de l'élaboration de ce document est la version 2.1.

IV. Utilisation normale d'Oscillo5.

L'utilisation normale d'OSCILLO5 est subordonnée au paiement d'une licence de type monoposte ou d'une licence de type établissement. Le logiciel OSCILLO5 est commercialisé par la société Eurosmart (tél : 01 60 62 65 66), avec laquelle l'auteur a passé un contrat.
Le fonctionnement d'OSCILLO5 est totalement dépendant de l'interface : vous devez acheter au moins autant de licences que d'interfaces SYSAM SP5 à utiliser simultanément. Par exemple, si vous comptez utiliser OSCILLO5 avec 10 exemplaires de SYSAM SP5 simultanément, il est avantageux d'acheter la version établissement.
Vous pouvez installer OSCILLO5 sur autant d'ordinateurs que vous le souhaitez : généralement sur tous les ordinateurs susceptibles d'être utilisés avec SYSAM SP5.

V. Période d'essai.

Pour la découverte et le test du logiciel, l'auteur autorise une période d'essai gratuite de 30 jours commençant à la première utilisation. Au-delà de cette période, il faut payer la ou les licences ou bien désinstaller le logiciel.
Pour démarrer la période d'essai, il faut lancer Oscillo5 une première fois en mode administrateur. Lors des lancements suivants sur le même poste, on peut l'utiliser pour n'importe quelle session.

VI. Clés d'activation.

La gestion des licences est basée sur un fichier-clé (ou fichier d'activation), qui détermine
- les fonctions activées dans Oscillo5
- les centrales SYSAM SP5 utilisables (versions monopostes ou établissement).

En d'autres termes, Oscillo5 lit au démarrage dans le fichier-clé les numéros de série des centrales SYSAM qu'il peut utiliser et les fonctions qu'il peut activer.

1. Les fonctions activées

La version 2.1 d'Oscillo5 peut être activée à deux niveaux :
- La version « Base » avec pour l'oscilloscope les modes « Balayage », « XY », « Spectre » (mono-spectre), destinée essentiellement à l'enseignement secondaire
- La version « Plus » avec le mode multispectre et le mode Diagrammes de Bode, Nyquist et Black-Nichols, destinée à l'enseignement supérieur.

Le prix de la licence tient compte de la version activée.

2. Les centrales utilisables

Le fichier clé détermine également les centrales SYSAM SP5 utilisables : les numéros de série des interfaces SYSAM SP5 utilisables avec OSCILLO5 sont intégrés de manière codée dans le fichier-clé, qui devra être placé dans le même dossier que l'exécutable OSCILLO5.EXE.

L'auteur d'OSCILLO5 crée ces fichiers clé : si vous achetez une version établissement, Eurosmart récupère les numéros de série dans sa base de données ; si vous achetez des versions individuelles, vous devez fournir les numéros à Eurosmart au moment de la commande ; Eurosmart les transmet à l'auteur, qui crée ensuite le fichier-clé autoinstallable. Ce fichier est téléchargeable pendant environ 6 semaines à une adresse internet indiquée sur la carte de licence que vous recevrez avec la facture. Une fois téléchargé, le fichier sera automatiquement placé par son programme d'installation dans

le même dossier que le fichier exécutable OSCILLO5.EXE, typiquement dans C:\Program Files\Oscillo5. Cette opération, qui doit être effectuée sur tous les postes où OSCILLO5 est installé, à partir du même fichier téléchargé, nécessite des privilèges d'administrateur.

Si vous achetez une licence établissement et si un jour ultérieur vous vous procurez de nouvelles interfaces SYSAM SP5, l'auteur fournira un nouveau fichier-clé utilisable avec les premières interfaces aussi bien qu'avec les nouvelles, selon la même procédure que pour l'achat initial.

Inversement, si vous achetez par exemple 2 licences monopostes alors que vous possédez un nombre plus important d'interfaces SYSAM, vous ne pourrez utiliser avec le fichier d'activation que les deux centrales dont vous aurez communiqué le n° de série à la commande.

La clé d'activation est la propriété de l'acheteur après le paiement des droits. Elle reste liée aux centrales que possède l'acheteur. Si une centrale tombe en panne définitive et que l'acheteur en acquiert une nouvelle, l'auteur procure une nouvelle clé en retirant le numéro de série de la centrale en panne et en ajoutant le numéro de série de la nouvelle centrale.

En période d'essai, on peut utiliser n'importe quelle interface SYSAM SP5 : aucun contrôle de n° de série n'est effectué.

VII. Restrictions.

Le logiciel a été testé sur un nombre significatif d'ordinateurs et n'a jamais au cours de ces tests provoqué d'incident matériel, ni sur l'ordinateur ni sur l'interface SYSAM SP5. Il est donc fourni « tel quel », sans aucune garantie. L'auteur ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de dommages de quelque nature que ce soit subis par l'utilisateur ou des tiers et résultant directement ou indirectement de son utilisation, notamment la perte de données ou toute perte financière résultant de son utilisation ou de l'impossibilité de l'utiliser, et ceci même si l'auteur a été prévenu de la possibilité de tels dommages.

VIII. Documents produits à l'aide d'OSCILLO5

Tous les documents créés à l'aide d'OSCILLO5, à savoir images d'oscillogrammes enregistrées en fichier, images imprimées, fichiers de données, captures d'écran… sont librement utilisables.

IX. L'aide et le mode d'emploi du logiciel

L'aide et le mode d'emploi du logiciel OSCILLO5 ont été conçus dans le but de faciliter l'utilisation du logiciel. Cependant, par certains aspects, ils peuvent servir de cours sur l'usage d'un oscilloscope.
L'auteur, bien que persuadé qu'on peut trouver dans d'autres sources des textes plus intéressants, en autorise l'exploitation libre, c'est-à-dire l'utilisation de copies textuelles

et de copies modifiées légèrement ou fortement, du tout ou d'extraits, d'images ou de textes,
sans restriction pour la création des documents pédagogiques utilisés en classe,
avec restriction dans les cas suivants :

- utilisation pour la création de l'aide d'un autre logiciel : dans ce cas, demander l'autorisation explicite et écrite de l'auteur.
- si les copies ou les copies raisonnablement modifiées sont publiées (site internet, articles…), obligation d'indication de l'origine de ces copies, à savoir obligation de faire figurer dans la copie la mention : « d'après l'aide du logiciel Oscillo5 ».
- si les copies ou les copies raisonnablement modifiées sont réalisées pour la création d'un document de formation d'enseignants de l'Education Nationale, obligation de faire figurer dans la copie la mention : « d'après l'aide du logiciel Oscillo5 ».

23 septembre 2010
Jean-Marie THOMAS